Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 32 (1903)

Heft: 2

Artikel: L'Instruction publique au temps de la Rome des papes [suite]

Autor: Singy, Ernest

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039738

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cap au Caire, dont le projet colossal n'est pas abandonné : il se construit dans le bassin du Zambèse jusqu'au lac Tanganika, et déjà un embranchement le rattache de Salisbury au port de Béira dans le Mozambique portugais.

A ce propos, malgré des démentis périodiques, il est constant que l'Angleterre négocie avec le Portugal la cession de la partie du *Mozambique* située au sud du Zambèze, car elle dispose déjà commercialement du port de Lourenzo-Marquès, sur la baie Delagoa, tête de ligne du chemin de fer de Prétoria et de Johannesburg, au Transvaal.

Il faut ajouter que le Portugal, indemnisé convenablement d'ailleurs, céderait en même temps la partie septentrionale du Mozambique à l'Allemagne ; celle-ci la rattacherait à ses territoires du *Zanguebar*, autrement dit de l'*Est africain allemand*, qui s'étend jusqu'au lac Victoria et au mont Kilimandjaro.

(*A suivre.*) F. ALEXIS. M. G.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU TEMPS DE LA ROME DES PAPES

(Suite.) [1]

II. Ecoles des garçons

Les écoles paroissiales. — Les écoles dites *paroissiales* ont été établies, sous le pontificat de Léon XII (1823-1829), sur la proposition de la Commission officielle préposée à la distribution des secours ou des subsides publics, qui en supporte les frais parce qu'on y voit, à bon droit, une œuvre de charité et de bienfaisance.

Cet ensemble d'institutions de bienfaisance, connues sous le nom moderne d'*assistance publique*, a été organisé, à Rome, par saint Pie V, (1566-1572), de l'ordre de Saint-Dominique. Cet organisme complexe était placé sous la direction d'une Commission dite des *Subsides*, comme de nos jours, il relève, dans plusieurs Etats, du Département ou du Ministère de l'Intérieur.

L'*assistance publique* romaine reçut de nombreuses fondations et resta toujours l'objet des prédilections des souverains pontifes.

Grégoire XIII († 1585), Sixte-Quint († 1590), Innocent X († 1655), Innocent XII († 1700), Pie VI († 1799), Pie VII († 1823) Léon XII († 1829), pour ne citer que les principaux papes, soit par des donations considérables, soit par de sages règlements, mirent constamment cette importante institution en état de contribuer puissamment à l'éducation et au soulagement des classes pauvres de Rome et de sa banlieue.

Les régions du *Frastévère*, *della Regola*, *dei Monti*, et du

[1] Voir *Bulletin* : 1902 nos 10, 12, 15, 18.

Borgo, où se rencontre la population la plus dense et la plus pauvre virent s'installer chez elles les premières écoles paroissiales.

Ces écoles, entièrement *gratuites*, se multiplièrent rapidement de sorte que peu de temps après leur installation, nous en comptons, sous le pontificat de Léon XII († 1829) 17, soit : 9 pour les filles, 7 pour les garçons et 1 préparatoire mixte ; elles reçoivent, à cette époque, 1100 élèves confiés à 32 maîtres et maîtresses laïques et congréganistes.

Les comptes rendus administratifs de 1869 nous signalent 13 écoles paroissiales ayant un personnel laïque, 10 autres ayant un personnel congréganiste, soit 23 écoles pour un total de 1655 enfants, dont 955 garçons et 700 filles. La Commission des subsides leur fournit une allocation annuelle de 17823 francs.

Nous devons mentionner encore dans la rubrique des *écoles paroissiales*, les écoles suburbaines et quelques maisons d'instruction fondées par d'autres établissements de bienfaisance et par de nobles familles romaines.

Nous avons, en premier lieu, deux écoles entretenues par les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul ; une école suburbaine située en dehors de la *Porta Portese ;* le maître y est rétribué proportionnellement par les parents aisés pour leurs enfants, et, par la Commission d'assistance pour les enfants pauvres ; une autre, à la Villa Corsini, sur la *Via Aurelia ;* une troisième, fondée par Pie IX en 1865, sur le *Monte Mario ;* une quatrième, hors de la *Porta Maggiore*, aux frais de l'Aumônerie apostolique ; une cinquième, près de l'église *Domine, quo vadis*, sur la Via Appia ; enfin, une école paroissiale-agricole, sur le *Monte Mario*, subventionnée d'abord par les princes Forlonia et dans la suite par la Commission d'assistance.

Quelques mots sur l'organisation intérieure :

Les *écoles paroissiales* sont établies à l'avantage exclusif des classes pauvres et ouvrières.

L'admission est accordée seulement sur une recommandation du curé respectif ; c'est là une mesure que tout esprit judicieux louera grandement : le curé et le clergé paroissial restent le confident discret des misères les plus cachées. Les enfants y entrent à l'âge de cinq ans accomplis et les quittent à 10 ans pour entrer en apprentissage,

L'enseignement embrasse la lecture, l'orthographe, l'arithmétique, les éléments de la comptabilité, pour les garçons ; le même programme modifié en ce qui concerne les mathématiques, et les travaux domestiques élémentaires pour les filles.

Quiconque parcourt ces cinq articles de notes peut déjà se faire une idée assez nette sur l'organisation générale de l'enseignement élémentaire et primaire à Rome sous le régime temporel des papes.

Nous espérons terminer cette étude historico-pédagogique, pendant cette nouvelle année de séjour à Rome, en développant les divisions que nous avons données dans le N° 10 de 1902.

Nous essayons de classer de notre mieux tous les renseignements puisés dans les décrets, ordonnances, constitutions, comptes rendus, articles de revues et ouvrages concernant une matière qui relève à la fois de l'histoire, de la statistique et de la pédagogie.

Rome, 30 décembre 1902. Dr Ernest SINGY.

QUELQUES EXTRAITS DU JOURNAL SCOLAIRE D'UN INSPECTEUR

Les absences autorisées sont encore trop nombreuses. Il nous semble que, bien facilement et souvent sans aucun motif plausible, on permet aux élèves de s'absenter des classes. Il n'y a qu'un temps pour l'étude, et ce temps c'est l'âge si heureux de l'enfance et de la jeunesse.

Que l'instituteur soit constamment homme de devoir et de courage. Il faut savoir se placer au-dessus des mesquines considérations de clocher et inscrire impitoyablement toutes les absences survenues dans sa classe. Ainsi le veulent, du reste, les prescriptions réglementaires. Plus la fréquentation est régulière, plus aussi les progrès de l'école sont réguliers, et, partant, solides et durables.

..... Quelques maîtres, — ils tendent heureusement à disparaître, — oublient trop facilement qu'un vif et sérieux sentiment de leur dignité personnelle est la sauvegarde la plus précieuse de la considération publique. Avec les autorités, l'instituteur doit garder une attitude, non seulement correcte, mais respectueuse et même empressée, sans tomber dans l'excès d'une plate obséquiosité, toujours importune et toujours suspecte.

Afin d'encourager le goût de l'épargne chez les enfants, un certain nombre d'instituteurs ont établi des *Caisses d'épargne scolaires*. Cette heureuse institution est une école de prévoyance. Il n'y a qu'à voir ce qui a été fait dans quelques classes.

..... Les questions d'hygiène préoccupent toutes les personnes soucieuses de l'avenir de notre jeunesse. Aussi bien nous avons des raisons de croire que beaucoup de maîtres et maîtresses s'attachent à combattre les habitudes antihygiéniques. D'où vient cependant que quelques-uns sont si peu écoutés? Emploient-ils, dans cet enseignement, la véritable méthode pédagogique, qui est la méthode intuitive? C'est fort bien de dire comment l'on devrait balayer, mais les instituteurs